

Tous en grève, mardi 13 février !!



Enquête CHSCT suite au suicide de notre collègue Jérôme

Lundi 29 janvier 2018 s'est tenu un CHSCT extraordinaire au cours duquel les membres devaient valider le rapport d'enquête et discuter de sa communication aux agents de la ville ainsi qu'à la famille de Jérôme.

Ce rapport d'enquête a été rédigé courant décembre à partir des documents administratifs (fiche de poste, entretiens annuels, rapport du DGS, comptes-rendus de comité technique) ainsi que des entretiens qui se sont déroulés fin novembre 2017. Son contenu a été discuté et validé par tous les membres de la délégation d'enquête au cours de deux réunions. La version validée a été transmise mi décembre à l'ingénieure prévention du centre de gestion de Meurthe-et Moselle.

Au cours du CHSCT extraordinaire du 29 janvier 2018, les membres CHSCT représentant le personnel ont validé ce rapport d'enquête dans son intégralité. Les membres CHSCT représentant la collectivité ne l'ont pas validé car ils le jugent trop orienté et pas assez représentatif. Ils valident toutefois les mesures préventives contenues dans le rapport.

Les représentants du personnel ne partagent pas du tout cette vision. Le rapport démontre l'existence de risques psychosociaux liés au travail de Jérôme et reste factuel. Il est représentatif car environ 35% des effectifs des services techniques sont venus s'exprimer devant la délégation d'enquête. Les mesures préventives du rapport découlent de l'analyse des risques psychosociaux liés au travail de Jérôme. Si les représentants de la collectivité valident les mesures, il est complètement illogique qu'ils ne valident pas le rapport dans son intégralité.

Les représentants de la collectivité souhaitent transmettre par écrit à chaque agent les mesures préventives. Il y a un problème de communication au sein des services techniques, il apparaît plus judicieux aux représentants du personnel d'organiser une réunion pour discuter directement avec les agents.

Le travail d'enquête a été difficile pour les représentants du personnel. En effet, la collectivité ne leur a pas transmis tous les éléments qui auraient pu éclairer leur enquête : rapports administratifs, l'accès au mail et à l'ordinateur professionnel de Jérôme...

Par ailleurs courant octobre, le syndicat a rencontré Monsieur le Maire concernant la reconnaissance du suicide de Jérôme en accident de service (cela permettrait une meilleure indemnisation de sa famille). Monsieur le Maire nous a signifié qu'il ne pouvait nous répondre sur ces points car une enquête judiciaire allait s'enclencher suite à un dépôt de plainte de la collectivité. Nous apprenons lundi qu'il n'y a pas eu de dépôt de plainte. Était-ce de nouveau une stratégie de rupture de communication ?

Le tort qu'a eu notre organisation syndicale est de croire qu'un dialogue social sain et constructif existait au sein de notre collectivité. Cette rétention d'information est inadmissible et ne permet pas à nos instances paritaires (CHSCT et Comité Technique) de fonctionner correctement. La collectivité méprise les représentants du personnel et par leur biais tous les agents de la ville.

Pour un vrai dialogue social, la CGT appelle tous les agents de la ville à se mettre en grève à partir de mardi 13 février et à participer au rassemblement organisé devant la mairie de Jarny à 10h pour exiger :

- ⇒ La validation du rapport d'enquête dans son intégralité
- ⇒ Une réunion avec les agents de la ville pour leur exposer une synthèse de ce rapport et les mesures préventives qui en découlent
- ⇒ La reconnaissance du suicide de Jérôme en accident de service

ET

- ⇒ La suppression des abattements sur l'enveloppe budgétaire concernant l'absentéisme
- ⇒ la non application du jour de carence. Le principe de libre administration permet aux collectivités de ne pas l'appliquer. Un jour de carence représente une perte entre 55€ et 70 € pour un agent de catégorie C. Le jour de carence est retiré sur le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, la NBI, le régime indemnitaire.
- ⇒ Une réorganisation des astreintes week-end en concertation avec les agents des services techniques fortement demandeurs de plus de communication et de considération de leurs contraintes personnelles.

Pour information, les agents territoriaux de Longwy sont en lutte depuis début janvier pour défendre leurs droits, leurs dignités et un service public de qualité. Ils seront également en grève le 13 février et un rassemblement est organisé devant l'hôtel de ville de Longwy-Bas à partir de 13h.

Discutons-en lors des réunions d'informations syndicales jeudi 8 février :

- de 10h45 à 11h15 en mairie
- de 11h30 à 12h aux services techniques